



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE LAC-SAINT-JEAN-EST

## AVIS PUBLIC

### RÈGLEMENT NUMÉRO 304-2020

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ aux citoyens de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est par le soussigné, secrétaire-trésorier adjoint de la susdite MRC que :

- Lors de la séance ordinaire du 8 décembre 2020, le conseil de la Municipalité régionale de Comté de Lac-Saint-Jean-Est a adopté le règlement numéro 304-2020 ayant pour objet de prévoir les modalités d'établissement et de paiement de la quote-part des municipalités participantes de la partie de budget « Évaluation » pour l'exercice financier 2021.
- Ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité régionale de Comté de Lac-Saint-Jean-Est situé au 625, rue Bergeron Ouest, de même qu'aux bureaux municipaux des municipalités suivantes pendant les heures habituelles d'ouverture :
  - Ville de Desbiens : 925, rue Hébert;
  - Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix : 87, rue Saint-André;
  - Municipalité d'Hébertville : 351, rue Turgeon;
  - Municipalité d'Hébertville-Station : 5, rue Notre-Dame;
  - Municipalité de Saint-Bruno : 541, avenue St-Alphonse;
  - Municipalité de Saint-Gédéon : 208, rue Dequen;
  - Municipalité de Saint-Nazaire : 174, rue Principale;
  - Municipalité de Labrecque : 3425, rue Ambroise;
  - Municipalité de Lamarche : 100, rue Principale;
  - Municipalité de L'Ascension de Notre-Seigneur : 1000, 1<sup>ère</sup> Rue Est;
  - Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon : 430, rue Hôtel de Ville;
  - Municipalité de Sainte-Monique : 101, rue Honfleur;
  - Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot : 739, rue Gaudreault.
- Le présent avis est donné conformément aux dispositions des articles 433 et 451 du Code municipal.

Donné à Alma  
Ce 10<sup>e</sup> jour de décembre de l'an deux mille vingt (2020).

Alain Coudé, secrétaire-trésorier adjoint

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Alma, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication dans les bureaux municipaux des municipalités membres de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est à l'exception d'Alma. Également, cet avis public sera publié dans l'édition du 16 décembre 2020 du journal « *Le Lac-Saint-Jean* ».

En foi de quoi je donne ce certificat à Alma ce 10<sup>e</sup> jour de décembre 2020.

Alain Coudé,  
secrétaire-trésorier adjoint